

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 02271

Numéro SIREN : 507 801 488

Nom ou dénomination : OLLIADE

Ce dépôt a été enregistré le 28/11/2022 sous le numéro de dépôt 59251

BILAN ACTIF

	Exercice clos le 31/12/2021			Exercice clos le 31/12/20
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net au 31/12/21	
Capital souscrit - non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits ...				
Fonds commercial	55 580		55 580	55 580
Autres immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	261 373	169 120	92 253	113 235
Autres immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Autres participations	560		560	560
Créances rattachées à des participations				14 987
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	61 097		61 097	61 097
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	378 610	169 120	209 490	245 458
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	34 701		34 701	82 031
Autres créances	25 894		25 894	16 249
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	5 408 881		5 408 881	5 379 286
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	5 469 476		5 469 476	5 477 566
CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (III)				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (IV)				
ECARTS DE CONVERSION ET DIFFÉRENCES D'ÉVALUATION ACTIF (V)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	5 848 085	169 120	5 678 965	5 723 024

BILAN PASSIF

	Exercice clos le 31/12/21	Exercice clos le 31/12/20
CAPITAUX PROPRES		
Capital	110 000	10 700
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserve légale	1 070	1 070
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres		
Report à nouveau	22 565	119 249
Résultat de l'exercice	55 335	62 616
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	188 970	193 635
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	340 000	340 000
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 405	122 526
Dettes fiscales et sociales	170 899	151 183
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 923 692	4 915 681
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	5 489 995	5 529 390
ECARTS DE CONVERSION ET DIFFERENCES D'EVALUATION PASSIF (IV)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	5 678 965	5 723 024

ANNEXE

1 janvier 2021 au 31 décembre 2021

M KAHN OLIVIER

70 bis route de la Reine, 92100 BOULOGNE - Téléphone : 0141314847

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Néant

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Néant

Autres éléments significatifs

Néant

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2021 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction	20 à 30 ans
Agencement, aménagement, installation technique	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation légal
		Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service		Valeur d'origine en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais d'établissement et de développement							
Autres postes d'immobilisations incorporelles	55 580					55 580	
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)	55 580					55 580	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agenc- des construction							
Installations techniques, matériel et outillage ind							
Installations générales, agencements divers							
Matériel de transport	69 549					69 549	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	189 126		2 698			191 824	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	258 675		2 698			261 373	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations	15 547				14 987	560	
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières	61 097					61 097	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)	76 643				14 987	61 657	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	390 899		2 698		14 987	378 610	

AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux cessions d'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Inst. techniques, matériel et outillage industriel				
Inst. générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport	54 283	6 235		60 518
Matériel de bureau et informatique, mobilier	91 157	17 444		108 601
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	145 441	23 679		169 119
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	145 441	23 679		169 119

CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
TOTAL CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				

DÉPRÉCIATIONS

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS				
Dépréciation sur immobilisations incorporelles				
Dépréciation sur immobilisations corporelles				
Dépréciation sur titres mis en équivalence				
Dépréciation sur titres de placement				
Dépréciation sur immobilisations financières				
Dépréciation sur stocks et en cours				
Dépréciation sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL GÉNÉRAL				

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	61 097		61 097
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	34 701	34 701	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	175	175	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	16 160	16 160	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 356	1 356	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Créances diverses envers l'État et les collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	8 203	8 203	
Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CRÉANCES	121 691	60 595	61 097

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Chiffre d'affaires hors du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
TOTAL									

PROVISIONS

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour reconstitution des gisements pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour implantation à l'étranger (avant 1/1/92)				
Provisions pour implantation à l'étranger (après 1/1/92)				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				

ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus de 1 an à l'origine	340 000		340 000	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	55 405	55 405		
Personnel et comptes rattachés	37 488	37 488		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	108 264	108 264		
Impôts sur les bénéfices	12 169	12 169		
Taxe sur la valeur ajoutée	12 977	12 977		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	4 923 692	(0)	4 923 692	
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	5 489 995	226 303	5 263 692	

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Nature de l'engagement	Montant de l'engagement restant à la clôture de l'exercice
Contrat(s) de crédit-bail Retraites et indemnités assimilées Créances de l'actif immobilisé Suretés reçues Suretés données Effets de commerce escomptés non échus cessions de créances Dailly, affacturage	

AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

Opérations non inscrites au bilan (détail par nature)	Objectif commercial (description de l'objectif commercial)
Contrats de location de longue durée Fournisseurs et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance	

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montants
Charges d'exploitation	
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montants
Produits d'exploitation	
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	

CHARGES À PAYER

	Montants
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 400
Dettes fiscales et sociales	26 296
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL CHARGES À PAYER	33 696

PRODUITS À RECEVOIR

	Montants
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	

SARL OLLIADE
au capital de 110 000 Euros
Siège social : 52 RUE KLOCK
92 110 CLICHY

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt deux,
Le 30 juin,
à quinze heures,

Les associés de la société SARL OLLIADE, société à responsabilité limitée au capital de 10 700 Euros, divisé en 1 000 parts de 10,70 Euros chacune se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, 52 rue Klock 92 110 CLICHY, sur convocation de la gérance faite par lettre adressée à chaque associé le 15 juin 2022.

Sont présents :

La société SOLLIADE propriétaire de	999 parts sociales
M. HESS Olivier, propriétaire de	1 part sociale
Soit au total	1 000 parts sociales

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par M. HESS Olivier, gérant, représentant la société SOLLIADE..

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce et décision à cet égard,
- Rémunération du gérant
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 approuvent les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 55 335 Euros. Approuve également les opérations qui y sont traduites ou en découlent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition de la gérance décide d'affecter le bénéfice de 55 335 Euros de la manière suivante

- pour 2 766 euros en réserve légale
- Et le solde en dividendes pour 52 569 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée Générale informe que les dividendes suivants ont été versés au cours des trois derniers exercices :

2019 : 350000 euros

2020 : 60000 euros

2021 : 52 569 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus entier, définitif et sans réserve à M. HESS Olivier, gérant de la société, pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, ayant eu connaissance du rapport de gestion et après avoir entendu les explications échangées au cours de séance, approuve en tant que de besoin les opérations tombant sous le coup de l'article L223-19 du Code de Commerce, intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Elle approuve la rémunération du gérant dont le montant est précisé dans le rapport spécial, avec un maximum de 120 000 €. Les charges sociales sont payées par la société et le gérant a droit au remboursement de ses frais.

Elle autorise une rémunération pour un montant équivalent pour l'année 2022. Le montant définitif sera validé par l'AGO statuant sur les comptes 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, à l'exception des associés directement intéressés qui n'ont pas pris part au vote.

CINQUIEME RESOLUTION

Les pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes, à l'effet de satisfaire à toutes les formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à délibérer, la séance est levée à 16 heures, et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture a été signé par tous les associés présents.

HESS Olivier
représentant la société
SOLLIADE

Olivier HESS

SARL OLLIADE
au capital de 10 700 Euros
Siège social : 52 RUE KLOCK
92 110 CLICHY

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES
ASSOCIES DU 30 JUIN 2022**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée prend acte de ce que les dispositions légales et réglementaires ainsi que statutaires concernant tant la convocation des associés en assemblée générale ordinaire que la communication des documents ont bien été respectées.

L'assemblée, ayant entendu le rapport de gestion et ayant examiné le bilan, le compte de résultat et annexe relatifs aux opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021 décide d'approuver sans réserve les comptes de cet exercice et de donner quitus entier et définitif à la gérance.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition de la gérance décide d'affecter le bénéfice de 55 335 Euros de la manière suivante

- pour 2 766 euros en réserve légale
- Et le solde en report à nouveau pour 52 569 euros.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée donne quitus entier, définitif, et sans réserve à M. HESS, gérant de la société, pour sa gestion au cours dudit exercice.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve en tant que de besoin les opérations tombant sous le coup de l'article L 223-19 du Code de Commerce.

CINQUIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'un exemplaire des présentes délibérations pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra.

La Gérance

